# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique fiscale

Question écrite n° 46999

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur le fait que beaucoup de personnes payent plus d'impots locaux que d'impots sur le revenu. Or les personnes agees, les chomeurs et les familles nombreuses ignorent parfois leurs droits. Il lui demande de lui indiquer les moyens mis en oeuvre par son administration pour ameliorer leur information sur les degrevements possibles.

### Texte de la réponse

Le ministere de l'economie et des finances edite chaque annee des documents d'information pour les contribuables sur les conditions d'octroi des exonerations, des degrevements et des abattements dont ils peuvent beneficier sur les impots locaux. Ces documents sont disponibles dans les postes comptables, les centres des impots et le centre de documentation du ministere de l'economie et des finances a Paris, mais egalement par Minitel (sur le 36-15 Finances), par courrier ou par telephone (en s'adressant au ministere de l'economie et des finances, direction de la communication, bureau des publications). Toutes ces informations figurent egalement au verso des avis de taxe d'habitation et de taxe fonciere envoyes aux redevables. Les services fiscaux se tiennent a la disposition des contribuables pour repondre aux demandes de renseignements concernant ces mesures.

### Données clés

**Auteur :** M. Masson Jean-Louis
**Circonscription :** - RPR
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 46999
**Rubrique :** Impots locaux
**Ministère interrogé :** économie et finances
**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 13 janvier 1997, page 66
**Réponse publiée le :** 21 avril 1997, page 2083